

FICHE TECHNIQUE IDOS DSH

CODE: IDODH



BIOCIDE TP2, TP4

Préparation liquide concentrée à effet curatif
N°AMM transitoire : 2080074

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : liquide
Couleur : jaune
Odeur : légèrement aromatique
pH à l'état pur : 12,9 ± 0,2
Densité à 20°C : 1,060 ± 0,005
Solubilité : totale dans l'eau

CONDITIONNEMENT

Carton 2x5L

STOCKAGE

Stockez le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE UNIQUEMENT PROFESSIONNEL

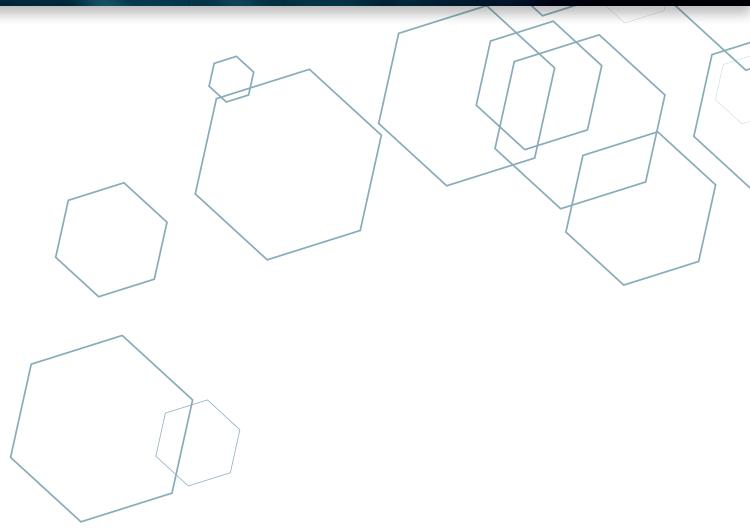
Numéro d'appel d'urgence :
ORFLILA +33 (0)1 45 42 59 59

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Date de création : 15/10/2008
Date de révision 6 : 09/03/2020

NATURE CHIMIQUE

- Tensio actif cationique : substance active biocide : chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5) : 69,3g/l
- Tensio actif non ionique
- Sel alcalin de potassium
- Sel d'EDTA
- Isopropanol
- Amine



USAGES ET PROPRIÉTÉS

IDOS DSH s'utilise pour le lavage et la désinfection de toutes les surfaces lavables dans les domaines suivants :

- Transformation industrielle et artisanale des produits d'origine animale (POA) ou végétale (POV) : boucheries, charcuteries, abattoirs, boulangeries, pâtisseries, conserveries, laiteries, industries vinicoles, brasseries.
- Commercialisation du secteur artisanale des produits d'origine animale ou végétale (boucheries, charcuteries, boulangeries, pâtisseries).

IDOS DSH est destiné aux usages suivants nécessitant une AMM, à la dose d'emploi de 1,5% pour les traitements bactériicides et de 4% pour les traitements fongicides :

- les locaux de préparation et le matériel de transport de la nourriture (animaux domestiques),
- les locaux de stockage (POA et POV),
- le matériel de transport (POA et POV),
- le matériel de stockage (POV).

IDOS DSH est conforme aux normes suivantes, à 20°C :

 Normes citées dans l'EN 14885 relatives aux antiseptiques et désinfectants chimiques pour les secteurs alimentaire, industriel, domestique et collectivité (hors *)

BACTÉRICIDE	EN 1276	En conditions de saleté 1,5% - 5 minutes
FONGICIDE	EN 1650	En conditions de saleté 1% - 15 minutes
FONGICIDE : spectre 4	NFT 72-190*	3% - 30 minutes en présence de substances interférentes (albumine 1% + extrait de levure 1%)

IDOS DSH est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

MODE D'EMPLOI

Utiliser IDOS DSH dilué (dosage manuel ou avec une centrale de désinfection), au moment de l'emploi dans l'eau à 20°C à raison de 15 ml par litre d'eau dans le cas de traitement bactéricide et de 40 ml par litre d'eau dans le cas de traitement fongicide // Éliminer les déchets les plus importants // Appliquer la solution, laisser agir pendant 5 minutes dans le cas de traitement bactéricide, 15 minutes dans le cas de traitement fongicide // Brosser si nécessaire // Rincer à l'eau potable dans le cas d'utilisation pour des récipients ou des surfaces susceptibles d'être au contact de denrées alimentaires et contrôler l'efficacité du rinçage à l'aide d'un réactif approprié // Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Utiliser ce biocide avec précaution // Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet // Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette // Consulter le centre antipoison le plus proche.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

ÉTIQUETAGE RÈGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

Pas étiquetage

Étiquetage: SGH05 ; SGH07 ; SGH09 ; H302 ; H314 ; H335 ; H400

Étiquetage additionnel

DANGEREUX. RESPECTER LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI.

À dilution à 4% :

Pas étiquetage

Étiquetage

Étiquetage additionnel

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

Non Soumis

Soumis

CODE DOUANIER

3808.94.10.00



20, Rue Edouard Bouthier
F-89500 Villeneuve-sur-Yonne

Tél: +33 (0)3 86 87 63 63
Fax : +33 (0)3 86 87 35 35

info@elcopharma.com
www.elco-pharma.fr

